

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DOMONT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents :

- ✓ M. DOMONT Jean-Pierre
 - ✓ Mme GAUDOIN Chantal, 1^{er} adjoint
 - ✓ M. BOQUET Philippe, 2^{ème} adjoint
 - ✓ Mme OSTROWSKI Aline, 3^{ème} adjoint
 - ✓ Mme DECHIR Fazia
 - ✓ Mme BRETON Laurence
 - ✓ M. LEFEBVRE François
 - ✓ Mme DESLANDES Séverine
 - ✓ M. SIMMONDS Stevens
 - ✓ Mme DOMONT Anne-Sophie
 - ✓ M. TARGIT Didier
- et M. DEMONCHAUX Daniel (Secrétaire de mairie)

Etaient absents avec pouvoir :

- ✓ M. BOYARD Michel (pouvoir à M. DOMONT Jean-Pierre)
- ✓ Mme DEBUYSSCHER Astrid (pouvoir à Mme OSTROWSKI Aline)
- ✓ M. MARIETTE Christophe (pouvoir à Mme DECHIR Fazia)
- ✓ Mme OGEZ Brigitte (pouvoir à Mme DOMONT Anne-Sophie)

L'ordre du jour est le suivant :

1. PV du 20/11/2017 : Approbation,
2. Délibération pour valider le choix de la commission d'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase de conception et de suivi de la construction de l'équipement para et périscolaire,
3. Délibération pour valider le choix de la commission d'appel d'offres de l'entreprise pour la réalisation de l'aire de jeux pour enfants,
4. Délibération pour le renouvellement du contrat collectif d'assurance des risques statutaires 2018/2021,
5. Délibération pour décision modificative au budget,
6. Parole aux commissions,
7. Questions diverses.

Monsieur le maire ajoute un point à l'ordre du jour, concernant le choix d'un contrat de location pour un photocopieur pour les écoles.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

L'assemblée désigne Mme DOMONT Anne-Sophie pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu n'est pas approuvé:

*sur le point 3, délibération pour le choix de l'architecte pour la réalisation du projet de construction de l'équipement para et périscolaire:

- il est écrit que c'est un choix d'AMO, alors que c'est un choix de maîtrise d'œuvre.
- Il n'est pas indiqué le nombre de voix pour et le nombre de voix contre.
- il est écrit le conseil a validé le choix de la commission. Anne-Sophie Domont précise que le conseil ne peut pas valider un choix de commission qui lui-même n'est pas valide. En effet, le 16 novembre, nous sommes venus en mairie auditionner 3 candidats. Après cette audition, nous avons donné notre avis sur ces 3 candidats.

Nous n'avons pas signé de procès-verbal de commission ce 16 novembre, puisqu'il n'y avait pas de convocation. Comment ce choix peut-il être valide? Faut-il relancer la procédure?

Monsieur le maire répond :

- le 6 novembre 2017, ouverture des plis par la CAO (PV signé par les membres présents)
- le 16 novembre 2017, les membres de la CAO se sont réunis pour auditionner les trois agences retenues : Ranson Bernier, Tim Architecture et KLV2D. Suite à cette audition, la commission a émis le classement suivant :

KLV2D	:	4 voix
Ranson Bernier	:	2 voix
Tim Architecture	:	1 voix

(Cf. PV d'audition)

*Concernant la délibération sur la mission d'assistance pendant la conception du projet de construction de l'équipement para et périscolaire, il est indiqué que vous le conseil a validé l'avis de consultation pour le choix de l'AMO. Or il a été débattu sur le fait qu'un avis d'appel la consultation allait être lancé puisque le montant global de la mission dépasse 25 000,00 euros.

Monsieur le maire précise qu'il n'est pas indiqué que le conseil a validé l'avis de la consultation pour le choix de l'AMO. Dans le compte rendu du 18/12/2017 (Point n° 2) Il est indiqué que la délibération sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pendant la conception et le suivi du projet ne peut être prise et qu'un appel à consultation allait être lancé.

*Didier Targit a demandé qu'il soit indiqué dans les questions diverses :

- il est nécessaire de demander l'avis aux différentes associations (parents d'élèves, associations occupant ce lieu, etc ...) qui occuperont ces espaces dans l'avenir.

Monsieur le Maire précise que l'avis des futurs occupants des lieux a été demandé. Un recensement des besoins a été fait et le projet a été mis à leur disposition en juillet et août 2017.

- une réunion publique sera-t-elle organisée afin de présenter le projet aux administrés de la commune qui habitent près de cet espace car ils seront les principales personnes impactées par ce projet?

L'ordre du jour peut commencer :

II – DELIBERATION POUR VALIDER LE CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PHASE DE CONCEPTION ET DE SUIVI DE LA CONSTRUCTION DE L'EQUIPEMENT PARA ET PERI SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que 4 candidats ont reçu par courrier l'avis de consultation. Il s'agit de:

- Philippe POULAIN à Amiens qui n'a pas répondu.
- CIRTEC à Marquette-lez-Lille, dont la réponse est incomplète donc non conforme.

- CREA CEP à Lezennes qui est partielle, donc non conforme.
- IQE INVEST à Tourcoing dont l'enveloppe n'a pas été ouverte.

Monsieur le Maire précise que le marché est infructueux.

Il est donc décidé de relancer l'avis sous forme de publicité adaptée sur Le Journal officiel.

III – DELIBERATION POUR VALIDER LE CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DE L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire précise que 4 offres de prix ont été reçues. Il passe la parole à Chantal Gaudoin qui s'est occupée du dossier.

La commission s'est réunie le lundi 18 décembre matin. L'analyse des offres a été faite et présentée, aussi bien en qualité de matériel que de prix.

L'offre la mieux-disant a été retenue.

Anne-Sophie Domont précise que sans cahier des charges, il est important de rédiger un argumentaire solide validant ce choix.

Madame Chantal Gaudoin présente alors le cahier des charges et l'argumentaire qui seront annexés au procès-verbal de commission.

Le conseil municipal délibère à :

0 voix contre 0 voix abstention 15 voix pour.

Il est précisé qu'une demande de subventions sera faite au Département, par l'intermédiaire de la communauté de communes qui va grouper plusieurs projets d'aires de jeux. La région et la CAF seront aussi interrogées.

IV – DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2018/2021

Monsieur le Maire fait lecture du contrat à renouveler pour la période 2018/2021. Le conseil municipal délibère à : 0 contre 0 abstention 15 pour.

V – DELIBERATION POUR LE CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE POUR UN PHOTOCOPIEUR POUR LES ECOLES

2 offres sont proposées:

- un Konica Minolta noir et blanc à 203,04 euros par mois.

- un Toshiba noir et blanc 160,82 euros par mois

Monsieur le Maire propose de faire le choix du photocopieur Toshiba qui est moins cher et qui ne semble pas moins performant que le Konica Minolta.

Le conseil municipal délibère à : 0 contre 0 abstention 15 pour.

VI – DELIBERATION POUR DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

20 000,00 euros dans le budget charges à caractère général seront déplacés dans le budget charges du personnel. Cette modification est due aux deux embauches en CEA et CDD de 1 an de personnel pour les espaces verts qui n'avaient pas été budgétées.

Le conseil municipal délibère à : 0 contre 0 abstention 15 pour.

VII - PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Urbanisme :

Le lotissement est arrêté pour intempéries depuis le 11 décembre et l'entreprise est en congé pour 3 semaines.

13 terrains sont réservés sur 17. Monsieur le Maire souhaite anticiper la deuxième phase, afin de ne pas avoir d'interruption dans les ventes.

Commission Vie scolaire et Associative :

Sandrine Bretonniere qui encadre à la piscine sans le diplôme de MNS ne pourra plus encadrer suite à un courrier de la conseillère pédagogique qui précise que ce n'est plus autorisé depuis 2012. François Lefebvre, Séverine Deslandes et Anne-Sophie Domont demandent s'il n'est pas possible de trouver une solution pour régulariser la situation. Chantal Gaudoin répond que ce n'est pas une formation d'une semaine mais une longue formation. Jean-Pierre DOMONT précise qu'elle aura moins d'heure supplémentaire à l'avenir de ce fait.

Le conseil Municipal des Jeunes travaille sur un projet « vidéo » avec Monsieur Mousli.

Il souhaite aussi pouvoir descendre dans les souterrains. Il est précisé qu'ils ne sont pas sécurisés et qu'on ne peut pas emmener les enfants.

Voirie :

Les poteaux incendie ont été repeints en rouge et repérés au sol par une ligne jaune d'un mètre, les deux réservoirs route nationale et route de Rubempré ont été matérialisés en rouge.

Il est prévu la pose de trois panonceaux pour les 2 réservoirs et un bouche incendie et 4 panonceaux pour les places handicapés aux normes pour un coût total de 281,00 euros hors-tax.

Les lames de bois des 8 bancs sur la place ont été remplacées par des lames en PVC pour un coût total de 2 541,00 euros hors-tax.

Le temps d'éclairage sera prolongé de 30 mn le matin (8h/8h30) dans toute la commune. L'ordre de mission a été communiqué par le FDE80 à l'entreprise CEGELEC depuis ce matin 18 décembre.

L'élagage des Tilleuls entre les magasins Market et Aldi sera fait par l'entreprise Falize Blondel qui a répondu pour un coût de 3 500,00 euros hors-tax. Les autres devis étant l'entreprise Hublart à 3 750,00 euros hors-tax et l'entreprise Gignon à 4 320,00 euros hors-tax.

Le container à verre rue du Haut a été déplacé rue de La Bassée.

Séverine Deslandes demande s'il ne serait pas possible de mettre un container à verre au niveau du Supermarché. M. BOQUET répond qu'il faut l'autorisation du supermarché.

Information :

Le calendrier communal est parti à l'impression, il sera distribué la semaine 01/2018.

Un nouveau flash info va être rédigé.

Les vœux du maire auront lieu vendredi 12 janvier.

Une section du Foyer Pour Tous a réalisé un livre sur Villers-Bocage qui sera présenté le jour des vœux, Aline Ostrowski demande si c'est bien le lieu et le moment pour vendre ce livre. Monsieur le Maire précise que ça complètera sa présentation. Il sera présenté sous forme de diaporama par le Foyer Pour Tous.

Monsieur le Maire profite pour préciser que lors des vœux, il présentera la concrétisation des projets, la mise en application du PLUI en 2018 et l'avancée du nouveau quartier.

Aline Ostrowski, fait remarquer que sont à déplorer les critiques non fondées de certaine association à l'égard du conseil municipal. L'association bénéficie d'aides diverses dont la mise à disposition du local, divers travaux d'entretien, et le concours d'un employé communal pour les activités sportives.

C.C.A.S. : A partir de cette année, les colis aux aînés sont offerts aux personnes de plus de 75 ans.

Deux appartements au manoir seront à nouveau libres d'occupant. L'offre de location, la constitution des dossiers de demande, et la présentation au C.C.A.S. a abouti à la relocation du n° 5 à la date de départ de l'actuel locataire, et le n° 2 sera reloué à la fin du préavis de l'actuel locataire.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Séverine Deslandes demande des explications sur l'organisation concernant les enfants qui doivent attendre le bus de 17h. Chantal Gaudoin répond que les enfants vont en récréation de 16 h30 à 16 h55 et en garderie de 16 h45 à 17 h à l'école maternelle.

Séverine Deslandes demande si le paiement en ligne pour la cantine ne serait pas possible et si les menus de la cantine peuvent être mis sur Internet. Chantal Gaudoin répond que le paiement dématérialisé va être étudié et que les menus seront affichés sur le site internet de Villers-Bocage.

Séverine Deslandes demande s'il y a bien des personnes pour faire traverser les enfants au niveau du Crédit Agricole. Chantal Gaudoin va vérifier.

Séverine Deslandes demande si le planning des poubelles peut être mis en ligne rapidement. Monsieur le maire précise que la mairie ne les a pas encore.

Monsieur le Maire et Chantal Gaudoin reçoivent le personnel communal dans le cadre des entretiens professionnels annuels. Une réunion d'information aura lieu le mardi 19 décembre à 18 h00 pour expliquer aux employés les nouvelles dispositions du RIFSEEP.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h00.